

Animations sportives vacances d'été 2018

Pour les
10/16 ans

TICKETS SPORT

Animations juillet et août
Mode d'emploi au dos

www.ocspac.com



**Du 09 au 20
Juillet**



Lundi 09 Juillet
Forêt de Liffré

Accrobranche, parcours aventure
Parc de la mi-forêt

14,30 €

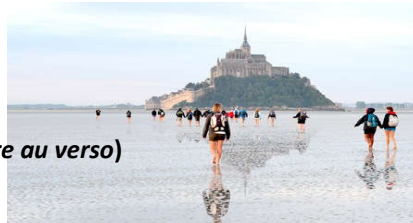
Mardi 10 Juillet
Melesse

Tournoi de football (terrain synthétique)
distribution de lots

4,20 €

Mercredi 11 Juillet
Genêts

Traversée de la baie du Mt St Michel
avec la Maison du guide (*voir équipement nécessaire au verso*)



10,00 €

Jeudi 12 Juillet
Cesson Sévigné



Rafting Cesson (stade d'eau vive)
Parcours d'orientation Parc de la Monniais

12,60 €

Vendredi 13 Juillet
Cherrueix

Char à voile (½ journée)
jeux sur sable le matin (thèque, foot,...)



14,30 €

Lundi 16 Juillet
Lanhélin



Cobac parc (la journée)
parc d'attractions et de loisirs

14,30 €

Mardi 17 Juillet
La Mézière



KOH LANTA, RDV DES AVENTURIERS
parcours du combattant, épreuve d'orientation,
course à l'aveugle, et bien sûr les poteaux...



7,70 €

Mercredi 18 Juillet
Parc des Gayeulles

Trampoforest (trampolines dans les arbres)
jeu de piste-orientation l'après midi

10,00 €

Jeudi 19 Juillet
Sens de Bretagne

Piscine Aquatis à Fougères
tchoukball et ultimate

10,00 €

Vendredi 20 Juillet
Etang de Boulet à Feins

Canoë-kayak (½ journée)
jeux extérieurs + baignade



12,60 €



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
après **réservation téléphonique** à : OCSPAC – BP 25054– 35250 St-Aubin-d'Aubigné.

Je soussigné(e) M./Mme.....commune deTel :.....

Tel d'urgence :.....

Inscrit ma fille/mon fils : _____(prénom)

date de naissance : ____/____/____

aux activités suivantes :

- accrobranche tournoi de football traversée de la baie rafting char à voile
 cobac parc koh lanta trampoforest piscine aquatis canoë-kayak

Je verse la somme de _____ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature:

Mail * :

* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 22 au
31 Août

TICKETS SPORT

Pour les
10/16 ans

Mercredi 22 août
Chevaigné



Escrime

badminton/tennis de table le matin

10,00 €

Jeudi 23 août
Forêt de Gahard

Jeux en forêt

 (Les rochers du blaireau)

parcours dans les rochers et course d'orientation

4,20 €

Vendredi 24 août
Mézière s/Couesnon

Escalade vallée du Couesnon

jeux extérieurs le matin



14,30 €

Lundi 27 août
Etang de Boulet



Catamaran sur une ½ journée

jeux extérieurs + baignade

12,60 €

Mardi 28 août
Goven
La Mézière le matin



Initiation au swin golf

ou footgolf



7,70 €

Mercredi 29 août
Cesson Sévigné



Rafting Cesson (stade d'eau vive)

Parcours d'orientation

12,60 €

Jeudi 30 août
St Martin de Landelles

Ange Michel (la journée)

parc d'attractions et de loisirs



14,30 €

Vendredi 31 août
Forêt de Villecartier



Accrobranche, parcours aventure

Parc des grands chênes

14,30 €



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
après réservation téléphonique à : OCSPAC – BP 25054– 35250 St-Aubin-d'Aubigné

Je soussigné(e) Mr Mme commune de.....Tel :.....

Tel d'urgence :

inscrit mon fils, ma fille (prénom) date de naissance : ____ / ____ / _____

aux activités suivantes:

- escrime jeux en forêt escalade catamaran
 swin golf/footgolf rafting ange michel accrobranche

Je verse la somme deeuros (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature:

Mail * :

*seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

MODE D'EMPLOI

- 1- Réserver au **06 98 57 76 14** du **lundi au vendredi** sur répondeur
- 2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC-BP 25054-35250 Saint Aubin d'Aubigné ou
le déposer à la Communauté de Communes (place du marché à Saint Aubin)
- 3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Fournir le pique nique du midi

Les horaires de ramassage en car seront affichés en mairie le **jeudi 05 Juillet et le mardi 21 août 2018**

Tenue sportive exigée pour toutes les journées sportives

Activités nautiques (catamaran, piscine, rafting, canoé...): savoir nager (25 mètres) + affaires de rechange + serviette + une paire de chaussures fermées
maillot de bain obligatoire pour la piscine

Char à voile : gants, lunettes de soleil, crème solaire

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée, un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé, rafting,...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie